Mis en ligne le 07/08/2023

Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le
ID : 084-200044402-20230807-2023_51_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-51-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Demande de subvention auprès de la région SUD PACA pour la réalisation d'une étude de restauration hydromorphologique du Groseau – commune de Malaucène

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux délégations du Président,
Vu la délibération n°2023-03 relative au programme d'actions 2023,
Vu le programme d'action du contrat de rivière Ouvèze, action n° B1_5
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

APPROUVE le projet,
VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Montants en € HT	Taux de participation prévisionnel
AERM	56 700	63%
Département du Vaucluse	11 100	12%
Région SUD PACA	4 200	5%
Total subventions en €	**72 000**	**80%**
Autofinancement SMOP	18 000	20%
Total en €	**90 000**	**100 %**

SOLLICITE auprès de la Région SUD-PACA, une subvention d'un montant de 4 200 € pour le financement de la mission susmentionnée.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 07 AOUT 2023

Le Président,
Jean-François PERILHOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTREVAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr